#### SEANCE DU 28 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize, le vingt-huit du mois de février à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

<u>Présents</u>: Mrs ARCIS Michel, ANDRIEU Eric, Mme AVOUAC Sophie, BALDET Maryse, BERRY Josette, Mrs CHAZALON Didier, CRESPY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, Mrs GALLAND Alain, LAC Régis, MARCON Maurice, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, Mr VEY Patrick.

<u>Absents représentés</u>: Mr MOUNIER Michel (représenté par Mr LAC Régis), Mr NICOLAS André (représenté par Mr PANNEFIEU Jean-Paul)

Absents: Mr GIRAUD Christophe

Mr VEY Patrick a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

## Approbation du compte rendu de la dernière séance

Mr le Maire propose d'approuver le compte rendu de la dernière séance. Après délibération, le conseil approuve avec 5 votes contre le compte rendu de la dernière séance.

## Chauffage boulodrome

Mr le Maire souhaite informer les membres du conseil que suite à la dernière séance, le chauffage du boulodrome a été baissé tel que l'avait demandé plusieurs membres du Conseil. Après de nombreuses contestations, celui-ci a été remis à 13°, température limite à laquelle les joueurs peuvent occuper les locaux.

Mme FAURE Françoise et Mr DIDIERJEAN Renaud arrivent à 20 heures 05.

#### Compte rendu des différentes réunions

- Conseil d'école du Collège Laurent Eynac : Mme VAGGIANI souhaite faire un bref compte rendu du conseil d'école auquel elle a assisté. La question de la sécurité des élèves devant le collège a été soulevé une nouvelle fois, suite au dramatique accident de circulation ayant eu lieu à proximité. Mr le Maire précise que suite à la dernière réunion du conseil un rendez-vous a été pris avec le Conseil Général afin de régler ce problème. Ce rendez-vous est prévu pour le 5 mars.

## Droit de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB n° 171 (Le Bourg à proximité de la rue de la carotte)
- Vente de parcelles de terrain non bâties sise section C n° 1425, 1426 et 1427 (Crouziols)
- Vente de trois parcelles de terrain bâties sise section AB n° 372, 373, 374, et de deux parcelles de terrain non bâties sise section AB n° 469 et 470 (Place François d'Estaing)

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

#### **Délibérations diverses**

- Approbation du bureau d'études pour l'aménagement de la maison de retraite : Mr le Maire rappelle que dans le cadre de la convention de co-maitrise d'ouvrage qui lit notre commune avec l'OPAC et la communauté des communes pour l'aménagement de la maison de retraite, un appel d'offres avait été lancé pour le choix d'un architecte et de bureaux de contrôles pour les missions sécurité et protection de la santé

et pour la mission contrôle technique. Il présente donc le résultat de cette consultation et les offres reçues par l'OPAC. Il précise que la commission d'appel d'offres conjointes a retenu l'offre de la SCP BERGER de Loudes pour toutes les missions précitées pour un montant de rémunération de8.56 % du coût total des travaux. Après délibération, le conseil municipal approuve avec 5 votes contre et une abstention la décision de la commission d'appel d'offres conjointes et autorise Mr le Maire à signer tous les documents y relatifs.

- Vote des comptes administratifs : Mr le Maire laisse la parole à Mr LAC pour la présentation des comptes administratifs de l'exercice 2012, lesquels peuvent se résumer ainsi :

## Budget assainissement :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses		Recettes			
Charges à caractère général	16645.71	Ventes de produits 114			
Charges de personnel	11000.00	Autres produits de gestion courante	9436.00		
Atténuation de produits	10261.00	Produits exceptionnels	121.92		
Charges financières	24629.26	Opérations d'ordre de transfert	30750.00		
Charges exceptionnelles	402.36				
Opérations d'ordre de transfert	56660.62				
TOTAL	119598.95	TOTAL	155100.11		
INVESTISSEMENT					
Dépenses Recettes					
Immobilisations corporelles	4612.97	Subventions d'investissement	20204.00		
Opérations d'équipement	71579.24	Dotations, fonds divers	41275.00		
Emprunts et dettes assimilées	23091.10	Opérations d'ordre de transfert	56660.62		
Opérations d'ordre de transfert	30750.00				
TOTAL	130033.31	TOTAL	118139.62		

# o Budget eau potable:

FONCTIONNEMENT					
Dépenses		Recettes			
Charges à caractère général	16637.56	Ventes de produits	101727.70		
Charges de personnel	25000.00	Autres produits de gestion courante			
Atténuation de produits	14187.00	Produits exceptionnels			
Charges financières	3971.13	Opérations d'ordre de transfert	6000.00		
Charges exceptionnelles	102.00				
Opérations d'ordre de transfert	26169.00				
TOTAL	86066.69	TOTAL	107727.70		
INVESTISSEMENT					
Dépenses		Recettes			
Immobilisations corporelles	3215.93	Subventions d'investissement			
Opérations d'équipement	27561.22	Dotations, fonds divers et réserves	44377.96		
Emprunts et dettes assimilées	4553.11	Opérations d'ordre de transfert	30953.00		
Opérations d'ordre de transfert	10784.00				
TOTAL	46114.26	TOTAL	75330.96		

#### o Budget lotissement:

FONCTIONNEMENT					
Dépenses		Recettes			
Charges à caractère général	109725.90	Ventes de produits			
Charges de personnel		Autres produits de gestion courante	0.27		
Atténuation de produits		Produits exceptionnels			
Charges financières	3234.34	Opérations d'ordre de transfert	112950.24		
Charges exceptionnelles					
Opérations d'ordre de transfert					
TOTAL	112960.24	TOTAL	112950.21		

INVESTISSEMENT				
Dépenses		Recettes		
Immobilisations corporelles		Emprunts, dettes et assimilées	110000.00	
Opérations d'équipement		Dotations, fonds divers		
Emprunts et dettes assimilées	110000.00	Opérations d'ordre de transfert		
Opérations d'ordre de transfert	112950.24			
TOTAL	222950.24	TOTAL	110000.00	

o Budget photovoltaïque :

	FONCTIO	NNEMENT		
Dépenses		Recettes		
Charges à caractère général	4728.65	Ventes de produits	63358.44	
Charges de personnel	5000.00	Autres produits de gestion courante	0.83	
Charges de gestion courante	0.60	Produits exceptionnels		
Charges financières	22891.70	Opérations d'ordre de transfert		
Charges exceptionnelles				
Opérations d'ordre de transfert	23176.82			
TOTAL	55797.77	TOTAL	63359.27	
	INVESTI	SSEMENT		
Dépenses		Recettes		
Immobilisations corporelles	34512.84	Subventions d'investissement		
Opérations d'équipement		Dotations, fonds divers		
Emprunts et dettes assimilées	21476.80	Opérations d'ordre de transfert 231		
Opérations d'ordre de transfert				
TOTAL	55989.64	TOTAL	23176.82	

# o Budget communal:

FONCTIONNEMENT					
Dépenses		Recettes			
Charges à caractère général	474160.31	Atténuation de charges	1181.93		
Charges de personnel	474198.70	Produits des services	119297.60		
Atténuation de produits	42054.00	Impôts et taxes	674641.18		
Autres charges de gestion courante	143947.56	Dotations et subventions	828410.61		
Charges financières	97514.40	Autres produits de gestion courante	140552.68		
Charges exceptionnelles	562.04	Produits exceptionnels	45684.34		
Opérations d'ordre de transfert	134782.99	Opération d'ordre de transfert	69559.15		
TOTAL	1367220.00	TOTAL	1890027.49		
	INVESTI	SSEMENT			
Dépenses Recettes					
Immobilisations incorporelles	2312.56	6 Subventions d'investissement 20			
Immobilisations corporelles	3317.90	Dotations, fonds divers	824399.36		
Subventions d'équipement versées	86135.48	Opérations d'ordre de transfert	180147.46		
Opérations d'équipement	439126.02				
Emprunts et dettes assimilées	164468.90				
Opérations d'ordre de transfert	114923.62				
TOTAL	810284.48	TOTAL	1212960.96		

Après la présentation des comptes administratifs, Mr le Maire laisse la présidence de séance à Mr GALLAND, premier adjoint et quitte la séance.

Mr GALLAND fait procéder au vote des comptes administratifs :

- Budget assainissement : le compte administratif est approuvé avec 5 abstentions
- Budget eau potable : le compte administratif est approuvé avec 5 abstentions
- Budget lotissement : le compte administratif est approuvé à l'unanimité
- Budget photovoltaïque : le compte administratif est approuvé à l'unanimité
- Budget communal : le compte administratif est approuvé avec 5 abstentions.

Mr le Maire reprend la présidence de séance.

**Présentation de la CAF nette :** Monsieur LAC présente un tableau récapitulant la capacité d'autofinancement nette pour les comptes administratifs présentés. Il précise que la CAF nette correspond au solde de fonctionnement auquel s'ajoute le montant des amortissements et auquel l'on retire le remboursement du capital des emprunts.

Année 2012	Principal	Assainissement	Eau	Photovoltaïque	TOTAL
Solde fonctionnement	522 807,49	27 245,12	21 661,01	20 125,46	591 839,08
Amortissements	28 320,36	56 660,62	26 169,00	23 178,82	134 326,80
Remboursement capital	163 668,90	23 091,10	4 553,11	21 476,80	212 789,91
Transfert de subvention		30 750,00	6 000,00		36 750,00
CAF NETTE	387 458,95	30 064,64	37 276,90	21 825,48	476 625,97

La conclusion de cette présentation est que la commune a pu dégager un solde positif général, tous budgets confondus, lui permettant de réinvestir 476 625.97 €uros.

- Vote des comptes de gestion dressés par le receveur municipal : Monsieur le Maire présente les comptes de gestion dressés par le receveur municipal et précise qu'ils sont en tous points identiques aux comptes administratifs présentés. Ci-après les résultats de clôture au 31 décembre 2012 (fonctionnement et investissement confondus) des différents budgets :
  - o **Budget assainissement :** + 18511.18 €
  - o **Budget eau potable :** + 75512.95 €
  - o **Budget lotissement :** 112959.97 €
  - o **Budget photovoltaïque :** + 19725.66 €
  - **o Budget communal :** + 252250.37 €

Etant précisé que le receveur municipal a repris dans le solde cumulé du budget principal le solde du budget camping clos en 2012.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés.

- Vote des budgets annexes : Le vote des budgets primitifs annexes est reporté à la prochaine séance, l'envoi tardif de certains documents n'ayant pas permis un examen complet.
- Vote des subventions aux associations: Mr le Maire informe le conseil que la commission des associations s'est réuni précédemment afin d'examiner les demandes de subventions présentées. Il présente les propositions de la commission, qui peuvent se résumer ainsi:

Hand-ball club	2400 €
Echarpes Velay Roumanie	100€
Crescendo	100€
Souris Vertes	180 €
Lien création	300 €
Tant qu'il y aura des chèvres	300 €

si t
t

Etant précisé que pour les associations Tennis club et Judo club, qui sont des clubs sportifs dont le siège social et les activités sont situés sur la commune, la subvention est allouée comprend une aide minimale fixée à 2.10 €uros par heure de cours dispensée par un éducateur sportif salarié et breveté d'Etat afin de contribuer à l'emploi sportif dans la commune.

Après délibération, le conseil approuve avec 5 votes contre et une abstention l'attribution d'une subvention à l'association Lien Création et à l'unanimité pour le reste des associations.

- Demande de subvention de l'association d'Animation de l'EHPAD : Mr le Maire présente au conseil la lettre de demande de subvention de l'association d'Animation de l'EHPAD. Son activité consiste à l'animation culturelle et artistique des résidents de la maison de retraite publique. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de création à hauteur de 150 €uros.
- Vote des subventions aux écoles : Mr le Maire propose ensuite de voter le montant des subventions attribuées aux écoles pour l'exercice 2013. Il présente donc les propositions de la commission.

APEL Saint Dominique	11 € par élève	957 €
APE Maternelle publique	11 € par élève	506€
APE Primaire public	11 € par élève	814€
OCCE Maternelle publique	30 € par élève (sur factures)	1380 €
OCCE Primaire public	30 € par élève (sur factures)	2220€
OGEC Primaire Saint Dominique	284.87 € par élève de la commune	10680 €
OGEC Maternelle Saint Dominique	1014.06 € par élève de la commune	27380 €
Classes découvertes	6 € par élève et par jour	Sur demande
Goûter de noël	2.50 € par élève	518€

Etant précisé que, pour 2012, le coût d'un élève de primaire s'élève à 284.87 €uros et 1014.06 € pour un élève de maternelle.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'attribution des subventions présentées.

- Annulation d'un titre de recette pour participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire : Mr le Maire informe le conseil qu'un titre de recette avait été émis à l'encontre de la commune de
  - Solignac sur Loire pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire à hauteur de 246.83 € qui correspondait au cout d'un élève pour 2012. Cette commune n'ayant pas signé de délégation pour la scolarisation de cette élève dans notre commune, il y a lieu d'annuler ce titre. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'annulation de ce titre de 246.83 €uros.
- Modification du règlement de la cantine : Monsieur le Maire rappelle au conseil le règlement de cantine approuvé lors de la dernière séance. Il précise que suite à la demande des ATSEM de notre commune, il y

- a lieu de le modifier concernant la délivrance de traitement médical et l'exclusion des enfants de PS1 en maternelle qui sont scolarisés uniquement le matin, et qui ne sont donc pas concernés par ce règlement. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les modifications présentées.
- Convention financière avec l'association ECE: Monsieur le Maire rappelle le projet de convention financière précédemment présenté aux membres du conseil qui concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association ECE. Il rappelle également la délibération prise lors du dernier conseil concernant le versement d'une avance de subvention à hauteur de 25 %. Il est précisé que le montant alloué à l'association de 45 000 €uros sera versé par acompte (25 % en février, 50 % en mai), le solde faisant l'objet d'un avenant annuel au vu de l'avancement des projets et des dépenses de l'Association. Après délibération, le conseil approuve avec 5 abstentions la signature de cette convention financière avec l'Association ECE.
- Approbation du cahier des charges pour la vente de l'usine et de la turbine du Pont de l'Estaing : Mr le Maire présente au conseil le projet de cahier des charges concernant la vente de l'usine et de la turbine du Pont de l'Estaing. La vente concerne la totalité des bâtiments abritant l'usine des Moulinages, et les matériaux de la Gazeille, la turbine et le droit d'eau, ainsi que les terrains situés autour de l'usine et le long du canal. Elle ne comprend par contre pas les garages de la commune et la route y accédant. Il précise que deux offres sérieuses ont déjà été émises pour l'achat de ce lot. Mme VAGGIANI estime que la vente des locaux de l'usine pourrait déboucher sur une délocalisation. Elle rappelle que cette usine réalise des travaux très pointus de filature, devenus rares, et que la masse de travail de l'usine a augmenté pour cette année. Mr le Maire connait la situation de cette usine et précise qu'elle fait l'objet d'un bail commercial qui ne peut être rompu. Il précise en outre que des conditions spécifiques présentes dans le cahier des charges présenté obligera le futur acquéreur des locaux à, d'une part permettre aux salariés de continuer leurs travaux de la même manière sans déplacer les machines de leur place actuelle, et d'autre part de dédommager pécuniairement l'usine du bénéfice qu'il tirait jusqu'alors de la turbine, l'exploitation gracieuse de la turbine étant comprise au bail commercial. Il tient également à informer le conseil de l'état actuel de fonctionnement de la turbine, devenue vétuste. Il est surement plus judicieux de vendre ces infrastructures (turbine et bâtiments) tant que ceux-ci sont encore en état de marche, car la commune ne pourra pas faire face à de telles dépenses. Mr ANDRIEU demande s'il serait possible de pouvoir avoir une évaluation du service des Domaines. Mr GALLAND répond qu'une évaluation ne peut être demandée pour les ventes de bâtiments, seulement pour l'achat pour les communes de plus de 2000 habitants. Mme VAGGIANI se demande comment pourra-t-on se rendre compte que les repreneurs sont sérieux. Mr le Maire précise que le futur acquéreur devra, selon le cahier des charges, présenter un projet de réhabilitation des bâtiments actuels et que l'offre sera choisie par le conseil municipal en tout connaissance des projets présentés. Mr PANNEFIEU souhaiterait connaitre l'avis des employés de l'usine. Mr le Maire informe que ceux-ci sont inquiets de voir le propriétaire changer. Mr CHAZALON estime qu'un acheteur potentiel ne pourra pas laisser les bâtiments en déchéance, s'il investit dans ce projet, c'est pour les revaloriser afin de pouvoir en tirer un bénéfice. Après délibération, le conseil approuve avec 5 votes contre et une abstention le cahier des charges présentées. Les offres pourront être reçues jusqu'au 17 mai 2013 à 16 heures.
- Création des postes de saisonniers pour la piscine municipale : Mr le Maire précise au conseil qu'il y a lieu de décider du nombre de postes de saisonniers à créer pour la saison estivale 2013 de la piscine. Il propose de créer :
  - o Deux postes de maitre nageurs ou surveillant de baignade pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août
  - Un poste pour l'accueil et l'entretien pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août avec la responsabilité de la régie municipale
  - O Un poste pour l'accueil et l'entretien pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet
  - O Un poste pour l'accueil et l'entretien pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 août

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la création de ces 5 postes saisonniers.

- Modification de libellé de la délibération des tarifs 2013 : Mr le Maire informe le conseil que lors des votes des tarifs eau potable 2013, la participation aux frais de branchement au réseau d'un montant de 800

€uros ont été mal libellé. Il convient de modifier les termes 'droit de branchement au réseau' par 'participation aux frais de branchement au réseau d'eau potable'. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité cette modification de libellé;

- Plan d'épandage des boues de la station d'épuration : Mr CHAZALON précise que le plan d'épandage des boues de l'ancienne et de la nouvelle station d'épuration, ainsi que de la lagune de Saint Victor devrait être validé prochainement après 5 ou 6 années de travaux. Il précise que ce travail de longue haleine doit donc être suivi afin de pouvoir arriver sereinement en 2017 pour un nouvel épandage. Ce plan est difficile à mettre en place en raison des difficultés à trouver des agriculteurs susceptibles de vouloir ou pouvoir accepter l'épandage de ces boues sur les terrains. L'analyse faite des terrains alentours a permis de déceler une teneur trop importante en nickel et en zinc des terrains. Une dérogation a donc été émise au niveau départemental afin de pouvoir modifier les teneurs en épandage. Ce plan d'épandage comporte une quarantaine d'hectares qui nécessitent un suivi permanent. Il propose donc deux devis de la Chambre d'Agriculture : un pour la préparation du plan d'épandage d'un montant de 850 €uros HT et un pour le suivi annuel qui consiste en une veille permettant la mise à jour de celui-ci d'un montant de 720 €uros HT annuel. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les deux devis présentés.
- Nomination de deux délégués pour la commission d'appel d'offres créée pour l'aménagement de la maison de retraite: Mr le Maire rappelle la convention de co-maitrise d'ouvrage signée avec l'OPAC et la communauté des Communes Mézenc Loire Sauvage pour l'aménagement du bâtiment de la maison de retraite. Il précise que chaque partenaire de cette convention doit nommer deux délégués pour siéger à la commission d'appel d'offres. Il propose de nommer Mrs Alain GALLAND et Michel MOUNIER. Après délibération, le conseil approuve avec 5 votes contre et une abstention la nomination de Mrs Alain GALLAND et Michel MOUNIER pour siéger à cette commission d'appel d'offres conjointe.
- **Durée d'amortissement du compte 2041511 :** Mr LAC informe le conseil qu'il y a lieu de décider de la durée d'amortissement des achats portés au compte 2041511. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de fixer à un an la durée d'amortissement du compte 2041511.
- Modification des rythmes scolaires: Mr le Maire rappelle au conseil le débat engagé lors de la dernière séance concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Il précise que la décision à prendre concerne la date d'application de cette réforme. Au vu du manque de temps et de moyens techniques longs à mettre en place, il propose la reporter à la rentrée scolaire 2014 en accord avec les directrices des écoles et le CLSH. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le report de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014 et demande à Mr le Maire de bien vouloir en informer la Direction Académique.
- Enquête publique pour la modification du PLU: Mr le Maire informe le conseil qu'un commissaire enquêteur titulaire et un commissaire enquêteur suppléant ont été nommé pour la procédure de modification du PLU.
- Changement du véhicule C15 des services techniques : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir le remplacement du véhicule C15 des services techniques. Il présente les deux devis reçus pour des véhicules d'occasion. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le devis d'un montant de 5815.60 €uros pour l'achat d'un Renault Kangoo sous réserve que l'entretien des 5000 km du véhicule est été réalisé (changement de la courroie de distribution).
- Projet de mise en place d'une aire de camping-cars : Mr GALLAND informe le conseil du projet communautaire de mise en place d'une aire de camping-cars sur le territoire. D'après les projets présentés, seules les communes classées en première position peuvent être subventionnées pour ces travaux à hauteur de 30 % par le SMA et par Respira do. Le projet présenté par le SMA comporte la mise en place d'une aire de stationnement viabilisée avec de nombreux équipements pour un montant global de 69750 €uros HT, étant précisé que certains équipements peuvent être supprimés du projet initial. Il resterait à la charge de la commune un montant de 22230 €uros HT. Cette aire serait aménagée au même endroit que celle existant actuellement pour une vingtaine de places. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le projet présenté et l'estimation faite et demande à Mr le Maire de demander une subvention auprès de la région.

- Extension du réseau d'éclairage public au Moulin de Savin : Mr le Maire rappelle au conseil les travaux d'éclairage public réalisé lors de l'aménagement du plan d'eau. Une extension du réseau en traversée de rivière avait été faite à cet endroit. Les travaux avaient cependant été inclus dans l'aménagement général du plan d'eau. Il est donc nécessaire de re-délibérer pour ces travaux séparément afin que la mise en paiement puisse être effectuée. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les travaux d'éclairage public au Moulin de Savin pour un montant de 5280.80 €uros HT dont 3939.47 €uros sont à la charge de la commune.
- Exonération possible de la taxe d'aménagement: Mr le Maire présente au conseil le courrier de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire qui informe de la possibilité de mise en place d'une exonération pour les surfaces à usage de stationnement pour les maisons d'habitations et d'hébergement financés par certains prêts aidés de l'Etat ou pour les locaux annexes aux immeubles autres que les habitations individuelles. Cette décision doit être prise avant le 28 février 2013 pour être applicable dès le 1<sup>er</sup> avril 2013. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'exonération pour les aires de stationnement.

## **Questions diverses:**

- Demande de prêts d'objets de l'exposition '170 ans d'école communale au château abbatial' : Mr le Maire rappelle au conseil la demande présentée lors de la dernière séance concernant un prêt d'objets de l'exposition '170 d'école communale au château abbatial' afin d'être exposé au musée école qui ouvrira ses portes sur notre commune cette année. Il précise que comme convenu la personne intéressée s'est rendue dans les réserves du château abbatial, accompagné par l'Adjoint du Patrimoine, afin de procéder à l'inventaire des objets présents. Il donne donc connaissance au conseil de cet inventaire. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le prêt des objets inscrits au présent inventaire au musée école afin qu'ils y soient exposés, suite à la signature d'un contrat de prêt entre la commune et le musée école.

#### **Dates diverses:**

- Concert Gospel le 1<sup>er</sup> mars à 21 heures
- Concert lecture autour de Georges Sand le 8 mars à 20 heures
- Journée mondiale de l'eau le 22 mars et débat avec le CPIE le 28 mars à 18 heures
- Carnaval des enfants le 24 mars
- Conférence « La girafe du Roi » le 29 mars à 20 heures

Prochain conseil le jeudi 28 mars 2013 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 35 minutes.